



FORMATION EN PRÉSENTIEL

EXPERT EN PÉDAGOGIE DES FORMATIONS SANTÉ, SÉCURITÉ ET SURETÉ.

Dernière mise à jour le 16/06/2023.

OBJECTIF

Etre capable de concevoir des dispositifs de formation.

Etre capable d'intégrer une démarche qualité à ses formations.

Etre capable de manager une équipe de formateur et d'assurer leur veille réglementaire.

Etre capable de concevoir des outils d'évaluation et des supports adaptés.

Etre capable de maîtriser les techniques d'animation et les neurosciences.

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- A1.1.C1. Elaborer le séquençage d'une prestation de formation.

A1.1.C2. Concevoir un support adapté et attractif à destination de l'apprenant.

A1.1.C3. Réaliser à l'aide du cahier des charges un programme de formation conforme.

A1.2.C1. Intégrer dans son scénario une alternance de méthode pédagogique et des activités ludo-pédagogiques.

A1.2.C2. Garantir la mise à jour de ses scénarios pédagogiques

A1.2.C3. Mettre en place un dispositif suivant les fondamentaux du triangle pédagogique

A1.2.C4. Travailler son aisance relationnelle et d'expression grâce à des techniques de préparation mentale

A1.2.C5. Structurer la composition de son animation avec une adaptation aux préférences cérébrales.

A1.2.C6. Mettre en place une activité interactives et brève afin de dynamiser l'animation.

A1.2.C7. Adapter son comportement en fonction des différents flux émotionnels des apprenants.

A1.3.C1. Identifier les différentes modalités d'évaluation : diagnostique, formative, sommative, critériée, normative, ipsative, certificative.

A1.3.C2. Créer des outils d'évaluation en lien avec la modalité choisie.

Tarif

9900 € NET
par participant

Réf.

EXPFIPS-I

Contact

0950412583
contact@fipsformation.fr
www.fipsformation.fr



A1.3.C3. Définir des indicateurs de réussite en lien avec la modalité et le type d'évaluation.

A2.1.C1. Analyser l'environnement de la formation en identifiant les rôles et missions des différentes institutions nationales (forces de sécurité publique, branches professionnelles...) afin d'appréhender les règles et usages de la profession à devoir prendre en compte.

A2.1.C2. Analyser les différentes réglementations inhérentes à la création de cette prestation de formation en appréciant son périmètre et niveau de responsabilités, (droit du travail, droit social, fiscal, civil...) afin de les prendre en compte dans le cadre de son activité.

A2.1.C3. Définir les ressources internes et externes garantissant les prestations.

A2.1.C4. Identifier les différents freins humains, financiers et organisationnels dans l'entreprise afin de trouver des solutions adaptés.

A2.2.C1. Superviser la gestion des équipements et conditions matérielles nécessaires aux différentes activités de formation afin d'en garantir la réalisation

A2.2.C2. Vérifier la conformité des prestations de formation réalisées par les formateurs de l'entité en fonction des diverses réglementations et des procédures fixées afin de d'assurer la qualité de celles-ci.

A2.2.C3. Organiser la logistique des opérations de formation menées par les formateurs pour répondre à la demande du client.

A3.1.C1. Définir la politique de ressources humaines en fonction des objectifs et de l'ambition de l'organisme de formation.

A3.1.C2. Intégrer dans sa pratique les indicateurs du RNQ Qualiopi

A3.1.C3. Concevoir des outils adaptés en suivi administratif répondant à qualiopi

A3.1.C4. Superviser les recrutements des collaborateurs de l'équipe en fonction des besoins spécifiques de l'entité de formation en santé, sureté et sécurité privée en veillant au respect des réglementations en vigueur afin d'assurer sa pérennité financière.

A3.1.C5. Mettre en place une démarche qualité dans la gestion des Ressources humaines de la société, en intégrant l'organisme de formation et les bénéficiaires

A3.1.C6. Gérer les écarts entre le RNQ qualiopi et les réalités du terrain

A3.1.C7. Animer des réunions d'équipes, en utilisant les techniques de communication permettant à chaque collaborateur de participer à l'amélioration des prestations de formation.

A3.1.C8. Concevoir et mettre en œuvre un plan d'action afin de solutionner les non conformités.



A3.1.C9. Conduire un audit de certification et de surveillance en mettant en avant et avec aisance sa démarche qualité.

A4.1.C1. S'appuyer sur les partenaires de la branche professionnelle du secteur

A4.1.C2. Maitriser les missions du CNAPS et prendre contact régulièrement avec les personnes concernées.

A4.1.C3. Etablir un agenda des différentes réunions de la branche, des partenaires et associations actives en sécurité privée.

A4.1.C4. Préparer une liste de questions pertinentes à ses interlocuteurs.

A4.2.C1. Analyser les différents textes de lois légiférant la sécurité incendie en France.

A4.2.C2. Organiser des réunions avec des partenaires en sécurité incendie.

A4.2.C3. S'approprier les dispositions générales et particulières des établissements classés.

A4.2.C3. Recueillir les informations grâce à une newsletter pertinente dans sa stratégie de veille.

A4.2.C4. Faire preuve d'une communication efficace dans sa négociation afin d'aboutir à la signature de contrats de sécurité privée.

A4.3.C1. Développer une stratégie de veille en santé et sécurité au travail.

A4.3.C2. Etablir un carnet de contact avec les SPST pouvant aider à l'amélioration continue.

A4.3.C3. Choisir les formations adaptées permettant de monter en compétence continuellement sur la santé et la sécurité au travail

A4.4. C1. Création et mise en place d'outil inventif et lisible dans sa stratégie pédagogique, qualité, veille et contrôle (carte mentale, diagramme de gantt, plan d'action, CRM, logiciel...)

PUBLIC CONCERNÉ

Etre titulaire d'un BAC + 2 ou d'un titre professionnel de niveau 5. Justifier de 3 années d'expérience dans la pédagogie pour adulte. Avoir minimum 80% de réussite au test « bases en communication et pédagogie »

MODALITÉS D'ACCÈS

3 mois

PRÉ-REQUIS

- Etre titulaire d'un BAC + 2 ou d'un titre professionnel de niveau 5. Justifier de 3 années d'expérience dans la pédagogie pour adulte. Avoir minimum 80% de réussite au test « bases en communication et pédagogie »

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Accessible aux PSH



MODALITÉS DE DÉROULEMENT DE L'ACTION DE FORMATION

En présentielle et à distance.

MÉTHODES ET MOYENS MOBILISÉS

Salle de formation et matériel obligatoire.



Niveau

Niveau 7



Modalité

Présentiel



Effectif par session

4 mini > 8 maxi



Durée

630 heures / 90 jour(s)



PROGRAMME

Semaine 1 à 4 :

Conception et animation d'une stratégie pédagogique

Semaine 5 à 7 :

Contrôle de la qualité et de la conformité des prestations de formation pour le compte de client

Semaine 8 à 12 :

Management et création d'une démarche qualité d'un organisme de formation intégré à la stratégie pédagogique

Semaine 13 à 18 :

Optimiser ses compétences et son expertise grâce à une veille réglementaire permanente.

LES PLUS

Formation permettant de devenir expert du secteur de la formation professionnelle.

INTERVENANT(S)	ÉVALUATION	ATTRIBUTION FINALE
Expert certifié en pédagogie.	<p>Démontrer en présentant un outil de gestion, son organisation afin de maintenir sa veille et sa mise à jour perpétuelle. Réalisations demandées au candidat : Le candidat devra présenter au jury sa structuration sur l'aspect veille réglementaire en exposant avec un outil type : carte mentale, plan d'action diagramme... 20 minutes Le jury doit voir clairement le process de veille démontrer par un outil mobilisable dans la vie de tous les jours d'un expert afin que celui soit à jour en permanence. L'outil démontre clairement une veille permanente des sujets santé, sécurité et sureté., Entretien oral avec le jury sous forme d'échange et de question réponse. Cet entretien de 30 minutes doit mettre en avant l'expertise du candidat sur le RNQ Qualiopi, les critères et les indicateurs. Le jury dispose de 5 enveloppes dans lesquelles nous trouvons une liste de 15 questions sur le RNQ Qualiopi le candidat devra répondre au minimum à 13 questions correctement., Epreuve écrite sous forme de conception et de présentation orale. Le candidat devra présenter des modalités et des critères d'évaluation sur des formation en santé, en sécurité et sureté. 1 évaluations pour chacunes de ces thématiques 3 évaluations diagnostiques 3 évaluations formatives 3 évaluations sommatives 3 évaluations critériées 3 évaluations normatives 3 évaluations ipsatives 3 évaluations</p>	<p>EXPERT EN PEDAGOGIE DES FORMATIONS SANTE,SECURITE ET SURETE</p>



certificatives. Durée : 120 minutes de conception d'évaluation et 30 minutes de présentation orale. 21 modalités et critères doivent être présentés au JURY, Soutenance orale portant sur la création d'un projet de formation et sa présentation. Le jury remettra au candidat un scénario. Celui-ci après étude devra détailler le matériel, le profil de formateur, les ressources nécessaires, la réglementation applicable, repérer frein et levier afin d'en garantir la qualité. 120 minutes par Personne. Le jury remet 1 scénario de bénéficiaire par candidat, tous différents. Le jury dispose d'une grille critériée pour la soutenance orale de la conception de projet., Suite à une demande de bénéficiaire et/ou un cahier des charges le candidat devra construire une action de formation adaptée. Programme, scénario, supports seront à présenter au jury. Réalisations demandées au candidat : • Programme, • Scénario pédagogique • Support pédagogique • Outils d'évaluation

Présentation 45 minutes Le candidat animera ensuite la prestation conçue pendant 60 minutes le jury grâce au scénario pédagogique pourra faire des avances rapides de cette animation. Le candidat sera évalué non seulement sur la qualité des supports rendus mais également sur sa présentation orale Le jury dispose d'une grille de certification avec un minimum d'indicateur à obtenir.